

CHAPITRE 1

LA FABRICATION D'UN TRAITRE (SEPTEMBRE 1894 – JANVIER 1895)

L'ÉTRANGE ENQUÊTE

Le point de départ se situe le 26 septembre 1894. À cette date, la Section de statistique, en clair le service de contre-espionnage du ministère de la Guerre, chargé aussi d'organiser l'espionnage français à l'étranger et à l'ambassade d'Allemagne à Paris, reçoit un document, le « bordereau », laissant supposer la livraison de secrets militaires à l'Allemagne par un officier français. Il s'agit d'une liste manuscrite des documents livrés, adressée à l'attaché militaire allemand, Von Schwartzkoppen. Ce document provient de la « voie ordinaire » : une femme de ménage fournit à la Section de statistique le contenu des corbeilles à papier de l'ambassade d'Allemagne. La découverte du bordereau impressionne vivement les chefs de l'armée.

Le document ne fait qu'énumérer les notes transmises à l'attaché militaire allemand : on peut en 1894 supposer ces notes porteuses de renseignements de première importance. Il y est question du « frein hydraulique du 120 », alors qu'une équipe travaille dans le plus grand secret à la mise au point d'un nouveau canon de campagne de 75 à tir rapide aux caractéristiques révolutionnaires. Surtout, le contexte de ferveur nationale, renforcé par le rapprochement avec l'Empire

russe depuis 1891, est décisif : l'Armée incarne la Nation, et l'idée de la trahison d'un officier français au profit de l'Allemagne est insupportable. De là une recherche anxieuse du coupable.

Elle s'appuie sur des présupposés. Les enquêteurs improvisés sont d'emblée persuadés que le coupable est un artilleur, même si certains aspects formels du bordereau ne vont pas dans ce sens. Il ne peut être qu'un officier ayant servi au Ministère, puisque le bordereau évoque des questions multiples et que l'on suppose, sans fondement, que les « notes » livrées à l'Allemagne sont de première valeur. Enfin, il doit s'agir d'un stagiaire, officier breveté devant passer quelques mois dans chacun des bureaux de l'état-major avant de recevoir une affectation définitive : il aurait ainsi pu collecter des renseignements de natures différentes dans chacun d'entre eux. Le vivier des traîtres possibles est ainsi réduit, au point d'exclure le véritable auteur du bordereau. Le nom du capitaine Alfred Dreyfus, mal noté lors de son stage en raison de son « caractère » et de sa « conscience », donc à partir de vagues impressions, et dont l'écriture présentait une ressemblance avec celle du bordereau, est communiqué au général de Boisdeffre, chef d'état-major de l'armée, puis au ministre de la Guerre, le général Mercier, entre le 6 et le 9 octobre 1894. Mercier prend les choses en main. Il surmonte les réticences du général Saussier, gouverneur militaire de Paris et chef des armées françaises en cas de conflit, qui veut arrêter l'enquête pour préserver l'image de l'armée. Mercier parvient le 11 octobre à persuader le président du Conseil, Charles Dupuy, d'engager des poursuites contre Dreyfus malgré la faiblesse des charges ; puis nomme le commandant du Paty de Clam officier de police judiciaire le 12 et le charge de procéder à l'arrestation de Dreyfus le 15 octobre.

Ce dernier, convoqué au ministère sous prétexte d'inspection, est arrêté dans des circonstances mélodramatiques, du Paty lui dictant une lettre dans laquelle étaient insérés des passages du bordereau, dans l'espoir, déçu, que le présumé coupable se trahisse. Dreyfus est aussitôt incarcéré à la prison du Cherche-Midi où il est mis au secret. Son logement est perquisitionné le même jour et son épouse sommée de garder le silence sur l'arrestation de son mari, du Paty lui assenant : « Un mot, et c'est la guerre ! ». Tout cela en vain puisque Dreyfus nie

farouchement, refuse le suicide qui lui est suggéré par du Paty avec l'aval de ses chefs, et qu'aucun papier compromettant n'est découvert. En outre, l'absence de mobile plausible est fort gênante. Dreyfus n'a aucun besoin d'argent, étant issu d'une famille d'industriels de Mulhouse et ayant épousé la fille d'un diamantaire de Paris, Lucie Hadamard. Riche, il appartient aussi à un milieu dont le patriotisme semble incontestable : à l'exception de son frère Jacques, toute la famille Dreyfus a opté pour la France en 1872 après le rattachement de l'Alsace au nouvel Empire allemand. Ce choix n'est pas indifférent dans une France où la déportation des « provinces perdues » est un thème récurrent, même si son désir d'une guerre de revanche pour les reconquérir, très minoritaire, relève de la légende. Une enquête diligentée par l'état-major dans les cercles de jeu et le monde des « demi-mondaines », dans l'espoir de mettre au jour des dettes ou des affaires de chantage, ne donna à peu près rien, hormis la révélation des liaisons entretenues par Dreyfus après son mariage.

Le début de l'affaire d'espionnage est donc marqué par la précipitation et l'amateurisme du ministère. La recherche du traître est faite sans rigueur par des officiers d'état-major qui n'ont pas de qualification dans le domaine policier. Dès que le nom de Dreyfus est livré à Mercier, il fait pression sur ses collègues ministres pour l'ouverture de poursuites officielles puis prend l'initiative de solliciter de manière officieuse un expert en écriture, Alfred Gobert, dont le rapport négatif communiqué le 13 octobre ne le conduit pas à différer l'arrestation.

Cette détermination proche de l'aveuglement peut étonner. Des facteurs personnels jouent. Mercier, peu diplomate, autoritaire et cassant, se vantait de ne « jamais revenir sur une décision prise », et resta ainsi sourd aux arguments contraires à ses intuitions initiales. Du Paty, s'il n'était pas dénué de qualités intellectuelles et professionnelles, était trop confiant dans ses impressions premières, souvent prisonnier de ses préjugés et n'avait pas la rigueur indispensable à ses fonctions d'officier de police judiciaire. Mais l'essentiel n'est pas là. Le manque de lucidité de tout un groupe ne peut être séparé du très fort sentiment d'appartenance à une entité en charge du Salut de la Nation qui soude l'état-major, conduisant à balayer d'un revers de main les

objections des civils, qu'il s'agisse du ministre des Affaires étrangères Hanotaux refusant des poursuites basées sur le cambriolage d'une ambassade étrangère, ou de l'expert de la Banque de France Gobert. On est d'emblée dans « cet esprit de corps qui fait des bureaux de la guerre l'arche sainte, inattaquable » que relève Zola quatre ans plus tard. Le recrutement social particulier du corps des officiers, marqué par le poids des milieux aristocratiques et du catholicisme traditionnel, et politiquement par l'influence monarchiste, accentue la distance avec les règles de l'État de droit dans des formes républicaines dont beaucoup d'officiers se méfient encore. Et dans ces conditions, la judéité d'Alfred Dreyfus le pénalise lourdement : l'antisémitisme est répandu dans l'armée, même si elle n'en a pas l'exclusivité. Il conduit nombre de ses accusateurs à penser qu'un officier juif est par nature moins attaché à la Nation et plus enclin à trahir : le colonel Sandherr, chef de la Section de statistique, lorsque le nom de Dreyfus lui est livré s'écrie : « J'aurais dû m'en douter ». Devant le diplomate Maurice Paléologue, il stigmatise peu après le caractère de Dreyfus, « où l'on reconnaît tout l'orgueil et l'ignominie de sa race¹ ».

L'attitude de Mercier et de son entourage est aussi difficile à comprendre sans tenir compte d'un acteur essentiel : la presse écrite. L'élargissement de son lectorat avait franchi une étape décisive, assez paradoxalement sous un Second Empire prompt à la censure, avec le lancement réussi en 1863 du *Petit Journal* de Moïse Millaud, prototype du quotidien populaire. La presse est favorisée par la loi très libérale du 29 juillet 1881, dont l'article premier proclame : « l'imprimerie et la librairie sont libres ». Son essor est porté par les innovations techniques qui s'enchaînent dans le secteur de l'imprimerie – presse rotative (1851), papier à partir de la pâte à bois (1867), composition mécanique (1884) – et autorisent à la fois des rythmes de production de plus en plus soutenus et un abaissement spectaculaire des coûts de production. L'élévation du niveau de vie, l'extension du réseau ferroviaire, la scolarisation massive couronnée par les lois Ferry de 1881-1882, élargissent conjointement le lectorat. La presse quotidienne adapte largement ses contenus et ses formes de présentation à ces lecteurs

1. [25], p. 7.

populaires, notamment en développant l'illustration. L'affrontement entre partisans et adversaires du capitaine Dreyfus va passer aussi par la plume des dessinateurs. La presse acquiert ainsi un poids social et politique considérable. Cette mutation ne va pas sans une structuration du milieu de la presse, une organisation plus poussée de la collecte et du traitement des informations. Il n'est pas exagéré de parler pour le dernier tiers du XIX^e siècle d'un nouveau journalisme, dans lequel le reportage devient essentiel. En même temps, cette organisation s'accompagne d'une course à la nouvelle, à l'inédit, inséparable d'une inflation des rumeurs et fausses informations. La publication de ces fausses nouvelles est certes réprimée par la loi de 1881, mais ce type de délit est difficile à établir, l'erreur pouvant être plaidée. Les journalistes se spécialisent et vers 1890 la plupart des titres importants disposent de reporters et de rédacteurs traitant les questions militaires.

Dans ces conditions, le ministre de la Guerre est porté à tenir compte, comme ses collègues et l'ensemble du monde politique, des prises de position de la presse. À cet égard, Mercier se distinguerait plutôt par ses maladresses. Cette même année 1894, il avait justifié le refus par son administration de l'acquisition d'un nouvel explosif, mis au point par l'ingénieur Turpin, en parlant devant la Chambre de son « flair d'artilleur ». Turpin avait vendu son produit à l'étranger et le mot de Mercier faisait l'objet de commentaires d'une ironie mordante. En outre, considéré comme républicain, il était l'objet d'attaques de la presse d'extrême-droite, un titre comme la très antisémite *Libre parole* n'hésitant pas à porter contre Mercier des insinuations de favoritisme à l'égard de son fils, alors élève-officier. Il subit enfin les critiques argumentées de sa gestion dans un périodique spécialisé comme *La France militaire*, largement diffusé dans le monde des officiers. Le ministre de la Guerre peut dans ces conditions considérer l'abandon des poursuites comme un risque majeur : celui d'être dénoncé par la presse comme responsable d'une tentative d'étouffement d'une affaire de haute trahison pour préserver le corps des officiers. Il peut à l'inverse souhaiter apparaître comme celui qui a découvert et voulu punir le traître.

Dreyfus incarcéré au Cherche-Midi, harcelé sans relâche par du Paty, refusait d'avouer. Le commandant Forzinetti qui dirigeait la prison militaire, convaincu par les protestations d'innocence de l'accusé, adressait le 27 octobre à Mercier un rapport dans lequel il disait ses inquiétudes pour la raison de son prisonnier soumis à des méthodes d'enquête aussi éprouvantes que saugrenues. Découragé, du Paty transmet le 28 ou le 29 octobre au général de Boisdeffre une note où il se dit convaincu de l'impossibilité d'arracher des aveux à Dreyfus, relève « la fragilité de la preuve matérielle » que constitue le bordereau et conclut : « il y aurait peut-être lieu d'abandonner les poursuites ». Boisdeffre, furieux, convoque du Paty, lui assène : « Nous sommes trop avancés pour reculer » et lui ordonne de poursuivre. Le rapport d'enquête de du Paty, daté du 31 octobre, se garde toutefois de conclure. Mercier pouvait donc encore faire un choix de raison, d'autant que les rapports des experts en écriture officiellement désignés – celui de Gobert n'était qu'officieux – étaient contradictoires. Mais à cette date, le poids de la presse ne pouvait que conforter son positionnement initial.

CONDAMNÉ À L'UNANIMITÉ

Dès le 29 octobre, *La Libre Parole* publiait un entrefilet inquiétant, annonçant « une arrestation fort importante » pour espionnage et exigeant des précisions : « Si la nouvelle est vraie pourquoi l'autorité militaire garde-t-elle un silence absolu ? ». *L'Éclair* du 31 au soir, daté du 1^{er} novembre, annonce l'arrestation d'un officier. *La Patrie* précise le même jour qu'il s'agit d'un « officier israélite attaché à l'état-major ». Surtout, le 31 au soir, *Le Soir* donnait le nom de Dreyfus. Ces révélations amènent Mercier à faire publier aussitôt un communiqué officiel minimisant l'affaire et évitant de nommer Dreyfus : « Des présomptions sérieuses ont motivé l'arrestation provisoire d'un officier de l'armée française, soupçonné d'avoir communiqué à des étrangers quelques documents peu importants mais confidentiels ». Ce alors même que le contenu des « notes » du bordereau n'est pas connu et que la recherche

du coupable au sein de l'état-major reposait sur le postulat de l'importance des dites notes.

Ce communiqué n'empêche en rien *La Libre parole* d'annoncer en une le lendemain matin, en gros caractères : « Haute trahison. Arrestation de l'officier juif A. Dreyfus ». La publication de cet article a une importance historique certaine. Le quotidien avait été fondé par Edouard Drumont en 1892. Drumont a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration et la diffusion d'un antisémitisme renouvelé, nourrissant son obsession d'arguments et de présupposés empruntés à des courants de pensée on ne peut plus divers. Il use de références à l'antisémitisme antique, à l'antijudaïsme chrétien, comme à l'antisémitisme « économique » faisant du capitalisme exploiteur une création des Juifs ; en outre, il emprunte aux discours prétendument scientifiques faisant des Juifs une « race » aux caractères physiques et moraux héréditaires et irréductibles. Il peut ainsi à la fois écrire : « Le seul auquel la Révolution ait profité est le Juif. Tout vient du Juif ; tout revient au Juif » – ce qui sonnait comme une condamnation sans appel de la France moderne et républicaine – et se réclamer du socialisme contre la finance juive, ou encore de supposées découvertes de la biologie de son temps. Fondamentalement inassimilables, les Juifs sont pour Drumont étrangers à la Nation, valeur sacralisée. Ces thèmes sont développés dans les 1 200 pages de *La France juive*, interminable pamphlet tissé de ragots et d'insultes qui rencontre un large public : 60 000 exemplaires sont vendus la première année, et la diffusion totale se situe autour de 100 000 exemplaires. Ce succès assoit la réputation de polémiste de Drumont, lui assure une reconnaissance au sein de la mouvance nationaliste et contribue à légitimer le propos antisémite. Ainsi, *La Croix*, journal des Assomptionnistes, comme la maison d'édition La Bonne Presse, ignorent pour l'essentiel l'antisémitisme avant 1886, avant de s'en faire une spécialité qui nourrira leur antidreyfusisme, *La Croix* se proclamant dès 1890 « journal le plus antisémite de France ». Disposant de sa célébrité et d'argent, Drumont peut acquérir en 1892 son propre quotidien, *La Libre parole*. La mise en accusation de Dreyfus comblait ses attentes, non seulement parce que le Juif est le traître né, mais parce qu'elle donnait au journal sa raison d'être :

dénoncer les tentatives d'étouffement de l'affaire judiciaire que ne pouvaient que mener les généraux « républicains », puis vilipender les multiples complots des défenseurs du traître pour le soustraire à son juste châtement. La légèreté même du dossier d'accusation devenait dans *La Libre parole* argument contre Dreyfus, le Juif dissimulateur devant effacer les traces de ses crimes. De là, la précipitation et l'assurance de Drumont qui parle d'emblée dans son journal de « preuve absolue ». Au-delà du cas de *La Libre parole*, l'accusation portée contre Dreyfus réactive ce nouvel antisémitisme qui a cristallisé dans les années 1880 et dont une des caractéristiques est d'être fluctuant, avec de soudaines poussées suivies de reflux. Ce courant est en effet porté par l'anxiété générée par le changement rapide des cadres sociaux visibles, du fait notamment de l'industrialisation et de l'exode rural, et par la diversité des courants de pensée auxquels il emprunte des arguments, mais il est pénalisé par les contradictions et absurdités des réponses qu'il prétend apporter.

D'autres titres diffusent la nouvelle, qui fait une forte impression à Paris. Depuis la percée de la presse populaire, la vente au numéro des quotidiens a pris plus d'importance que l'abonnement, et chaque information marquante, occasion d'augmenter la diffusion, fait l'objet d'une mobilisation des vendeurs de rue et d'un affichage spectaculaire. Dans cette ambiance, le président du Conseil, Dupuy, doit d'urgence réunir un conseil de cabinet. Mercier assure ses collègues de la solidité des charges pesant sur Dreyfus, dit sa conviction absolue de la culpabilité et décrit la scène de la « dictée », lors de l'arrestation de l'officier accusé, de manière accablante pour ce dernier. Même si Hanotaux persiste à redouter des complications diplomatiques graves, les ministres se prononcent à l'unanimité en faveur de l'ouverture d'une instruction judiciaire. Un communiqué officiel l'annonce aussitôt en donnant l'identité de l'accusé.

La justice militaire pouvait alors se mettre en mouvement. Le 3 novembre, le général Saussier signait l'ordre d'informer. Le commandant d'Ormescheville, rapporteur près du 1^{er} conseil de guerre, peut commencer son travail d'instruction. Il accumule les témoignages d'officiers ayant côtoyé Dreyfus : la plupart disent leur antipathie à son